

Le collège aura besoin d'**AESH** à la rentrée de septembre 2021

Les AESH sont indispensables à la scolarisation des élèves en situation de handicap !



PROFIL

- > Écoute
- > Patience
- > Empathie

- > Bon relationnel
- > Intérêt pour le travail avec les enfants et les adolescents
- > Travail en équipe

FORMATION

- > Assurée par le ministère
- > Durée : 60 h

LIEUX D'EXERCICE

- > À l'école, au collège ou au lycée
- > Dans une classe ordinaire ou un dispositif dédié

Candidature à adresser au collège dès à présent

Accompagnants des
Elèves en
Situation de
Handicap

titulaire du bac ou d'un CAP petite enfance
envoyez un CV et une lettre de motivation
à Mme la principale du collège.

Parlez-en autour de vous !